

Termes de Référence

Abris provisoires pour local d'espaces libre pour les femmes (WSS) OBAKI

1. Contexte

CARE Maroc répond au tremblement de terre d'Al Haouz en septembre 2023 en fournissant des installations temporaires aux espaces libre pour les femmes WSS de la région d'Al Haouz.

CARE Maroc recherche des entrepreneurs pour effectuer la mobilisation et l'installation des unités préfabriquées conformément aux normes requises en termes de construction, de contrôle de qualité, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.

CARE Maroc exige une action rapide pour mobiliser une équipe pour l'installation, peuvent être effectués à tout moment, moyennant des mesures de santé et de sécurité suffisantes.

En conséquence, le contractant devra fournir une équipe appropriée et expérimentée capable d'effectuer le travail requis rapidement et efficacement, ainsi que tous les outils et le transport requis pour l'équipe vers et depuis les sites. L'entrepreneur fournira tous les matériaux, outils et équipements nécessaires, la supervision des travaux et d'autres services pour l'achèvement satisfaisant et dans les délais des travaux.

Détails du projet

Champ d'application	Installation d'une salle modulaire en panneaux sandwich au rez-de-chaussée, accompagnée d'une latrine et d'une rampe d'accès, destinée à un espace libre pour les femmes (WSS) à OBAKI
Localisation	Ait Obaki GPS : 31°16'51.9"N 7°59'48.7"W
Calendrier et contraintes	Le projet devrait débuter avant la fin juin 2025 et être achevé dans un délai de 7 jours.

2. Supervision

Le site et les activités seront supervisés par le superviseur de site désigné par CARE Maroc. Certaines décisions et points de contrôle doivent être validés par le superviseur de site de CARE Maroc comme indiqué dans les sections suivantes des Termes de Référence.

3. Rôle de l'Entrepreneur

Tout le travail, les matériaux, outils, équipements, transport, fournitures nécessaires pour achever le travail conformément aux spécifications doivent être bien fournis. L'entrepreneur ne peut pas dévier des conceptions ou des spécifications sans obtenir l'autorisation et l'approbation de CARE Maroc. L'entrepreneur doit livrer et installer dans tous les endroits dans Marrakech.

CARE Maroc se réserve le droit de rejeter tout matériel, équipement ou ressource et de supprimer ou réduire tout élément de travail, que ce soit en totalité ou en partie, et un prix de contrat réduit

sera convenu. Si l'entrepreneur est contraint d'abandonner le site de travail en raison de circonstances imprévues (météo, séisme, etc.), seul le travail terminé (unités entièrement fonctionnelles) sera indemnisé.

A la fin des travaux, toutes les clés seront remises à CARE International Maroc.

4. Santé, Sécurité et Environnement

Le chef d'équipe de l'entrepreneur doit prendre toutes les précautions raisonnables pour éviter tout décès ou blessure aux personnes pendant les activités entreprises. Ces précautions incluent notamment de veiller à ce que l'équipe porte un équipement de protection tel que des casques de sécurité, des chaussures de sécurité à bout renforcé ou des bottes en caoutchouc, des gants et à veiller à ce que tous les outils et équipements soient en bon état.

L'entrepreneur doit maintenir le site propre et ordonné à tout moment, et des barrières doivent être érigées si l'école est utilisée, afin d'éviter tout risque de blessure.

Tout le personnel de CARE Maroc a le pouvoir d'arrêter toute activité susceptible de causer des blessures ou d'endommager des biens jusqu'à ce que les travaux soient gérés de manière sûre.

L'entrepreneur doit recruter de la main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée de la zone de projet locale pour exécuter le contrat dans la mesure du possible, y compris l'utilisation de femmes. Des dispositions de base en matière de santé et de sécurité doivent être prises sur le site, y compris une trousse de premiers secours en état de marche.

Tout le personnel sélectionné pour travailler comme faisant partie de l'équipe de construction doit respecter le Code de Conduite du Contrat de Construction sur l'interdiction et la prévention de l'exploitation et des abus sexuels (SEA). L'équipe doit suivre une formation en prévention de l'exploitation et des abus (PSEA) avec CARE Maroc avant d'entreprendre tout travail.

L'entrepreneur doit s'assurer que tous les matériaux, solides ou liquides, sont entreposés de manière à ne pas endommager ou contaminer une surface par un déversement. L'accent est mis sur les déchets dangereux, c'est-à-dire les déchets susceptibles de causer des dommages importants à l'environnement ou à l'être humain. Pour la construction d'infrastructures, il s'agit, par exemple, de l'huile usagée, des déversements de combustibles et d'huiles, des lavages de béton et de ciment et des luminaires fluorescents (contenant des résidus de mercure). Ces substances doivent être éparées des autres déchets et éliminées avec précaution pour éviter tout rejet dans l'environnement. Des mesures de contrôle doivent être mises en place pour empêcher l'entrée ou le déversement accidentel de matières solides, de contaminants, de débris et d'autres polluants et déchets dans les cours d'eau, les cours d'eau qui coulent ou qui sont asséchés, les lacs et les sources d'eau souterraines. Les contrôles doivent être appliqués de manière hiérarchique, c'est-à-dire en appliquant des mesures de contrôle à la source, si ce n'est pas possible au niveau de la voie, si ce n'est pas possible au niveau du récepteur.

L'entrepreneur est responsable de la sécurité des matériaux sur le chantier.

5. Gestion de la Qualité

Un superviseur de site sera assigné par CARE Maroc, dont la tâche principale est de surveiller et de rendre compte de la performance des travaux en cours de réalisation.

Le processus d'assurance qualité commence par l'approbation du superviseur de site pour qu'une activité puisse se dérouler à l'emplacement désigné du site. Une fois l'approbation obtenue, les

travaux peuvent commencer. Pendant la phase de travail et à la fin, l'entrepreneur doit permettre l'inspection et les tests des matériaux et l'inspection de l'activité de construction. Les tests finaux des raccordements de service, y compris de l'eau et de l'électricité, et des eaux usées seront effectués en présence de l'entrepreneur et du superviseur de site.

Tous les matériaux ou travaux qui ne sont pas conformes aux spécifications techniques, aux dessins de conception ou au bordereau des prix unitaires (BoQ) seront rejetés avec un Rapport de Non-Conformité (NCR). L'entrepreneur sera alors responsable du démontage et de l'enlèvement des matériaux rejetés des sites immédiatement. La rectification et la reconstruction des travaux seront effectuées aux frais de l'entrepreneur avant de poursuivre avec la prochaine phase de travail. Le refus de cette instruction entraînera une résiliation immédiate du contrat.

6. Portée des travaux

Seule CARE peut approuver les changements, modifications, déviations et substitutions dans l'étendue des travaux, qui doivent être convenus avant le début des travaux.

Introduction

Ce cahier des prescriptions techniques a pour but de définir la nature, la qualité et les Normes à observer pour la réalisation des travaux. Il laisse cependant au fournisseur l'entière responsabilité du choix de la méthode d'exécution et des techniques à mettre en œuvre. CARE Maroc entend toutefois disposer d'ouvrages et d'équipements réalisés et installés en parfait état de marche dans des conditions normales d'utilisation.

Les spécifications techniques ci-dessous ne sont pas exhaustives et seront complétées par d'autres à l'entrepreneur lors du début des chantiers.

Tous les travaux, s'ils ne sont pas spécifiés ici, doivent être conformes au Code marocain de la construction, mais les présentes spécifications prévalent.

Nous attirons l'attention sur le fait que les éléments inclus dans l'état prévisionnel pour ce projet appartiennent à des ouvrages achevés, installés et prêts à être utilisés à l'endroit spécifié, et qu'ils comprennent toutes les dépenses nécessaires à l'achèvement des travaux avec la fourniture de tous les matériaux temporaires et permanents, des fournitures, de la main-d'œuvre et de toutes les autres exigences pour la bonne exécution des travaux selon les règles et conformément aux spécifications, conditions et méthodes techniques décrites dans le présent cahier.

Les échantillons de matériaux et d'équipements proposés doivent être soumis à l'approbation de l'ingénieur superviseur. Une fois approuvés, ils ne peuvent être remplacés par d'autres types qu'après avoir obtenu l'approbation écrite de CARE Maroc et fourni des justifications suffisantes pour obtenir l'autorisation de les remplacer.

Tous les travaux mis en œuvre seront inspectés par l'ingénieur superviseur afin de s'assurer qu'ils sont de la qualité et de la fonctionnalité appropriées et qu'ils respectent les spécifications techniques.

En cas de dommages causés au site ou à des éléments existants lors de l'exécution des

travaux, l'entrepreneur est tenu de les réparer à ses propres frais.

Taille et structure

Les conteneurs doivent avoir une dimension de 6 x 6 m pour la salle , plus une (1) toilettes de 1,2 x 1,5 m. Ces dimensions sont toutes des dimensions intérieures.

La structure doit être conçue selon la norme CM65 et CM66 selon RPS 2011.

Le contractant doit être en mesure de fournir des calculs pour la conception en conséquence

Orientation

L'orientation du bâtiment et des fenêtres est indiquée sur les plans et doit être vérifiée sur place par CARE et la communauté afin d'optimiser les conditions d'éclairage et de chauffage.

Toit

Le toit devra être isolé à l'aide de mousse de polyuréthane ou de laine de verre, avec une épaisseur minimale de 60 mm (type panneau Dala Kit), et entièrement étanchéifié afin d'éviter toute infiltration d'eau. L'isolant utilisé devra être conforme au classement au feu de type M2. Une alternative acceptable consisterait en l'utilisation d'un panneau sandwich de 40 mm d'épaisseur, complété par une tôle nervurée. Le choix final du système de toiture devra être validé par l'équipe de CARE International Maroc.

La toiture doit être réalisée avec une pente entre deux murs, le premier mur ayant une hauteur de 2,80 m et le second mur de 2,40 m. La distance horizontale entre ces deux murs est de 6 m, ce qui donne une pente de toiture de 5,71%. Les autres murs doivent avoir des hauteurs conformes aux plans et aux spécifications techniques.

Chaque panneau de toiture doit être solidement fixé au chaînage et à la poutre en H à l'aide de vis spéciales pour toiture, accompagnées de joints en néoprène pour garantir l'étanchéité.

Un bandeau de faîtage de toit doit être utilisé au sommet, avec l'ajout de bandes de néoprène pour assurer une étanchéité parfaite entre le bandeau et les panneaux de toiture.

Installation du Chéneau Préfabriqué pour l'Évacuation des Eaux Pluviales :

Les **chéneaux préfabriqués** doivent être dimensionnés de manière à garantir un écoulement optimal des volumes d'eau, notamment en cas de conditions pluvieuses torrentielles. Les dimensions minimales des chéneaux doivent être de **5 cm de profondeur** et de **largeur**, afin de permettre un passage fluide et suffisant pour l'évacuation des eaux de pluie.

La conception des chéneaux intègre une disposition permettant une gestion efficace des débordements. Ainsi, la hauteur du chéneau extérieur doit être inférieure à celle du chéneau intérieur, de sorte que tout débordement éventuel se produise sur les côtés du bâtiment,

loin des panneaux de toiture, afin de minimiser tout risque d'infiltration ou de détérioration des matériaux de couverture.

Pour assurer une évacuation fluide et continue, un **minimum de trois tuyaux de descente** d'un diamètre de **5 cm** doivent être installés, chacun équipé de **collecteurs et de filtres de protection**. Ces dispositifs permettent de prévenir l'entrée de débris et d'éléments étrangers dans les tuyaux, garantissant ainsi leur efficacité à long terme et réduisant les risques d'obstruction.

Enfin, pour assurer une gestion optimale des eaux pluviales autour de la structure, il est impératif que le sol sur l'ensemble du périmètre, sur une largeur de **0,5 m**, soit **nivelé avec une pente de 5 % orientée vers l'extérieur**. Cette pente permet de diriger les eaux de pluie loin de la structure, en particulier loin des zones sensibles comme la salle, et d'assurer une évacuation rapide et efficace.

Panneaux

Panneaux sandwich en acier galvanisé prépeint avec une épaisseur minimale de 0,3 mm, micro-nervurés à l'extérieur et lisses à l'intérieur. Les murs extérieurs doivent avoir une mousse de polyuréthane ou laine de verre d'une épaisseur minimale de 40mm. Classement au feu M2.

Les murs doivent être montés dans un cadre métallique solidement ancré à la plateforme en béton, à l'aide de boulons d'ancrage ou de tout autre système validé par CARE. Afin d'assurer une protection optimale contre les infiltrations d'eau, des bandes de caoutchouc néoprène doivent être disposées sur la face extérieure, entre le panneau et le cadre. La couleur reste blanc-gris à l'intérieur, mais l'extérieur seront peints en rouge Marrakech. Les panneaux doivent être exempts de tout dommage ou déformation à l'achèvement, tout dommage survenu au cours de la manutention et de l'installation doit être remplacé par l'entrepreneur.

Plancher

Cadre de plancher métallique suspendu dimensionné pour supporter une charge de 250 kg/m².

Les sols résistants doivent être fabriqués à partir des panneaux OSB de 20 mm et doivent être recouverts d'un revêtement imperméable en gerflex doit être multi couleur (le désigne et couleur doit être approuvée par CARE) pour prévenir tout dommage lors du nettoyage. Le gerflex doit être collé de manière étanche au sol, sans poches d'air, et tous les joints ou fissures doivent être remplis de silicone.

Les montants des murs, le plancher et la structure du toit seront en acier galvanisé, assemblés avec des boulons ou soudé et revêtus de peinture glycérophthalique pour une protection anticorrosion (une couche d'apprêt + 2 couches de finition).

Socles :

Réalisation et pose de socles en béton armé (Dimensions minimales : 40cm x 40cm)

- Les socles doivent être réalisés en béton armé avec une réservation pour l'intégration d'un profilé en H intégré dans le béton.
- Le profilé en H doit dépasser la surface supérieure du socle conformément aux cotes spécifiées dans les plans d'exécution, afin de permettre le soudage de la structure préfabriquée.
- Le socle doit être posé sur un bon sol et installé à une profondeur minimale de 20 cm sous le terrain naturel.
- L'entreprise doit être compacter les remblais avant la pose des socles.
- La partie supérieure du socle doit être apparente entre 5 et 10 cm au-dessus du terrain naturel.
- Respect des tolérances dimensionnelles et des spécifications techniques relatives aux socles et aux structures associées.

Fenêtres

6 fenêtres coulissantes à simple vitrage d'au moins 1000 mm de large et 1000 mm de haut plus le cadre, avec serrure de sécurité interne. L'épaisseur minimale du verre est de 5mm. Le cadre de la fenêtre doit être scellé pour empêcher toute infiltration d'eau, tout en prévoyant une voie d'évacuation vers l'extérieur pour l'eau de pluie qui s'infiltre dans le cadre.

Les fenêtres seront équipées d'une protection en acier antirouille, avec une première couche de préparation suivie de deux couches de peinture, toutes antirouille (couleur approuvée par CARE).

Une grille métallique solide doit être installée derrière la protection afin de protéger complètement les fenêtres contre les dommages causés par les débris volants.

L'installation de stores pour

fenêtres, qui offrent également un contrôle de la luminosité et de la chaleur, tout en permettant un réglage flexible de l'éclairage naturel.

Le choix sera effectué par le superviseur de **CARE**, en fonction des besoins spécifiques du projet et des priorités en termes de confort thermique et visuel.

Les échantillons d'aluminium, de verre, de protection et de grille doivent être approuvés par CARE avant l'installation.

Porte

Une porte en profilé d'aluminium 2,10 m x 0,9 m. Serrure solide pouvant être verrouillée de l'intérieur et de l'extérieur, avec un minimum de 3 clés.

Services

Installation électrique conforme à la norme C15-100.

La salle doit être équipée d'un tableau électrique pour la connexion à l'alimentation électrique générale.

Tous les câblages et connexions doivent être gainés selon les normes de sécurité. Le conteneur doit être raccordé à l'alimentation électrique principale la plus proche sur une longueur totale d'environ 15 mètres, à vérifier sur place par l'entrepreneur et CARE.

Quatre prises électriques doivent être fournies, une dans chaque coin. Les prises doivent être d'une hauteur supérieure à 1,5 m. L'emplacement des prises doit être identifié par l'association et Care Maroc.

6 panneaux LED carrés de 24W apparent, émettant une lumière blanche froide de 6500K avec un seul interrupteur.

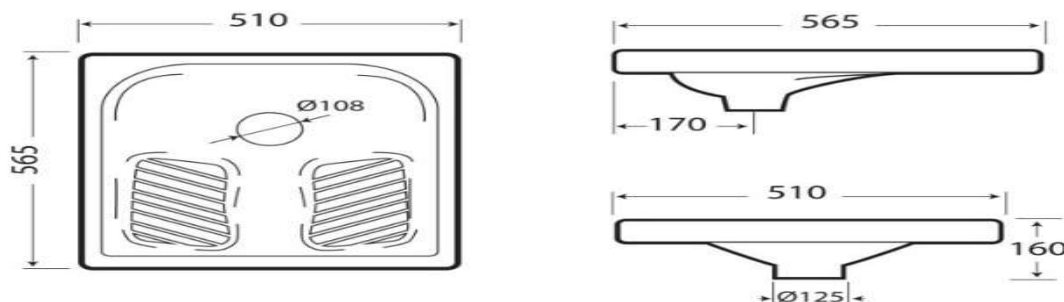
Lampe Hublot (avec grillage de protection) pour éclairage (LED 20W) installation à l'extérieur au-dessus de la porte.

Un détecteur de fumée à piles doit être fourni à l'intérieur de la salle.

Les échantillons de lampes doivent être approuvés par CARE avant l'installation.

Bloc latrine

Une toilette à la turque avec des dimensions approximatives comme ci-dessous sera installée soit directement sur le puits perdu, soit sur un emplacement distinct désigné par un agent de CARE Maroc.



Le WC sera raccordé au réseau d'assainissement existant à l'aide d'un siphon en PVC Ø100 mm, conforme aux normes sanitaires, permettant une évacuation directe tout en empêchant les remontées d'odeurs.

L'installation sanitaire comprendra :

- Toilette à la turque
- Lavabo vasque en céramique avec robinet, miroir.
- Porte-rouleau de papier en acier chromé.
- L'alimentation en eau et l'évacuation seront prévues à l'arrière du bâtiment modulaire.
- Robinet simple à proximité de la toilette à la turque pour assurer le nettoyage manuel, équipé d'une arrivée d'eau en ½ pouce avec vanne d'arrêt.
- Siphon en inox 100x100 mm, sortie verticale 40 mm, incluant tous les accessoires de raccordement.
- Fenêtre en aluminium à simple vitrage 0,4 m de largeur et 0,4 m de hauteur, d'une épaisseur minimale de 5 mm. La fenêtre s'ouvre par le haut avec un mécanisme de sécurité interne. Le haut de la fenêtre doit être à 2 m du sol pour faciliter l'ouverture et la fermeture.

Canalisation en eau potable

L'entreprise est tenue de réaliser le raccordement de la latrine au réseau d'eau potable existant de l'association sur une distance environ 15 mètres. Cet article comprend l'ensemble des prestations nécessaires à la mise en service, notamment la fourniture et la pose des canalisations, de la robinetterie, des accessoires, ainsi que tous les travaux de terrassement requis pour une installation complète et conforme.

Canalisation d'assainissement

Seront prévues, pour les raccordements, des conduites en PVC de type assainissement de la série 1, d'une longueur de 15 mètres, permettant le raccordement au réseau d'assainissement existant, conformément au descriptif ci-dessous.

La canalisation sera en PVC de haute qualité, avec une résistance à la pression suffisante pour les conditions d'utilisation prévues. Les joints seront du type élastomère, assurant une étanchéité fiable et durable.

Une pente sera respectée pour assurer un écoulement efficace des eaux usées vers les points de collecte, minimum 1.5%.

La canalisation sera posée à une profondeur de 0.20 m, ou sera déterminée en tenant compte des contraintes locales telles que la topographie du terrain. Tout béton ou obstacle doit être excavé et éliminé correctement pour permettre la pose du tuyau. Le tuyau doit être encastré dans le sol directement à côté du conteneur afin d'éviter tout risque pour les enfants.

Un lit de 0,10 m de matériau de type sable doit être mis en place avant la pose des tuyaux. Le sable doit entourer le tuyau dans toutes les directions sur au moins 0,10 m, ce qui réduit le risque de tassement du sol et d'endommagement du tuyau. Le remblai doit être un sol

naturel et doit être bien compacté en couches ne dépassant pas 15 cm.

Des contrôles seront effectués tout au long du processus d'installation pour vérifier la conformité aux spécifications et assurer la qualité du système. Des essais d'étanchéité seront réalisés avant la mise en service pour garantir l'intégrité de la canalisation.

Tous les travaux doivent être réalisés conformément aux normes nationales en vigueur concernant les réseaux d'assainissement. Toutes les mesures de sécurité nécessaires seront prises pendant les travaux d'installation pour prévenir les accidents et protéger les travailleurs.

Toute modification ou dérogation aux spécifications énoncées dans ce descriptif devra être assumée à la responsabilité de l'entrepreneur.

Ouvrage payé à l'unité, y compris terrassement en toutes nature toutes sujétions de mise en œuvre selon les plans fournis par Care Maroc.

Conditions de présentation de l'offre :

- L'offre est constituée de :
- Offre technique
- Offre financière
- Merci d'envoyer le dossier complet à recrutement@caremaroc.org en mettant en CC recrutement@caremaroc.org, jabbas@caremaroc.org, makboul@caremaroc.org et baaoud@caremaroc.org

DOSSIER DEFINITIF

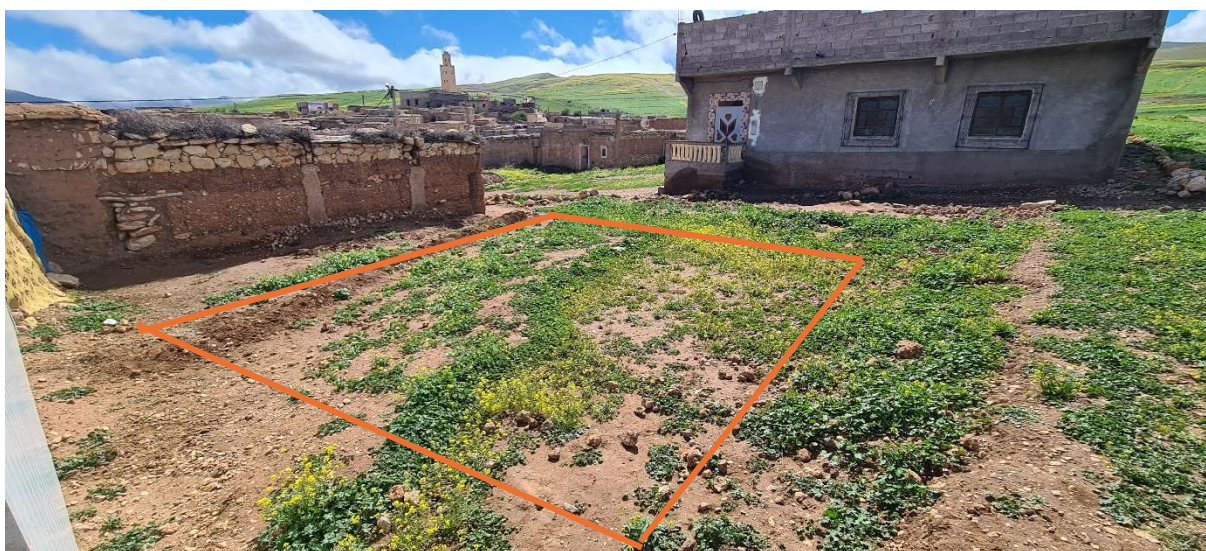
À l'issue des travaux et préalablement à la réception provisoire, le contractant est tenu de remettre à CARE Maroc l'ensemble des documents requis pour chaque article du terme de référence, ainsi que le certificat d'essai d'étanchéité

7. Garantie

L'entrepreneur doit fournir une garantie minimale de 2 ans à compter de la date d'achèvement.

8. Photos du site

Vous trouverez ci-dessous des photos du site avec l'emplacement indicatif des conteneurs.



Localisation indicative du projet



9. PLANS INDICATIFS

Les plans ci-dessous mettent en évidence l'étendue des travaux nécessaires à l'utilisation de ces spécifications.